



Mon responsable me demande de démissionner

Par **Brynh**, le **09/03/2009** à **19:53**

Bonjour à tous,
Je travaille comme vacataire, mais malheureusement je suis de moins en moins disponible pour travailler à cause de mes études. Mon responsable me demande donc de faire une lettre de démission pour qu'il puisse embaucher quelqu'un d'autre.
Est-ce légal?
Étant en **vacation** je ne suis payée qu'aux heures que j'effectue, mon contrat a débuté en juillet 2007 et devait se terminer en juillet 2009.
Ai-je le droit de demander des indemnités malgré tout?
Merci

Par **julius**, le **09/03/2009** à **20:44**

[citation]Mon responsable me demande donc de faire une lettre de démission pour qu'il puisse embaucher quelqu'un d'autre. [/citation]
La démission du salarié est une volonté non-équivoque de celui de rompre son contrat.
Est-ce votre cas?
D'après ce que je comprends ... non.
Donc laissez en état, et continuez à faire votre travail.
Votre contrat précise "VACATION".
D'après mes souvenirs sur ce type de travail, chaque vacation est rémunérée en intégrant les congés payés aux heures de travail rémunérées.
Vous n'avez donc pas d'indemnité à demander.
En revanche, si ils rompent le contrat, je me pose la question dans quelle mesure vous ne pourriez pas réclamer le paiement d'une indemnité de rupture (équivalente à la moyenne de rémunération perçue dans le même délai)